

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres :	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
Absents excusés	-
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°04 : FINANCES LOCALES**  
**Budget Commune : Décision modificative n° 3 au BP 2011**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Commune avant la fin de l'exercice.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Commune et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES		OPERATIONS REELLES	
		Ajustement crédits BP/BS selon informations :	
<b>S 01 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>-737 725,00</b>	<b>S 01 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>9 823,00</b>
Fonct. 020 60612 Electricité	40 000,00	Fonct. 020 764 Produits des valeurs de placements	9 823,00
Fonct. 020 60613 Chauffage		15 000 € prévus / 23 823 € réalisés	
Fonct. 020 6042 Achats de prestations	5 000,00		
Fonct. 020 60622 Carburants	15 000,00		
Fonct. 020 60 636 Vêtements de travail	2 000,00		
Fonct.020 61 558 Entretiens biens immob	5 000,00		
Fonct. 020 6261 Frais d'affranchissement	2 000,00		
Fonct. 020 6262 Frais de Télécommunication	5 000,00		
Fonct. 112 6042 Prestations de services	-13 902,00		
(participations Fourrière Animale) prise en charge par PMCA)			
Fonct. 020 7391116 FNGIR	-797 823,00		
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>49 600,00</b>		
nouvelle provision 2011/2012	49 600,00		
<b>S 02 ECONOMIE LOCALE</b>	<b>0,00</b>	<b>S 02 ECONOMIE LOCALE</b>	<b>0,00</b>
Fonct. 020 6228 Honoraires divers			
Fonct. 020 6247 Transport collectif			
<b>S 03 COMMUNICATION</b>	<b>0,00</b>	<b>S 03 COMMUNICATION</b>	<b>0,00</b>
Fonct. 023 6042 Achats de prestations			
<b>S 04 RESTAURATION</b>	<b>0,00</b>	<b>S 04 RESTAURATION</b>	<b>0,00</b>
Fonct. 251 60623 Alimentation			
Fonct. 251 6042 Achats de prestations			
<b>S 11 ENFANCE EDUCATION</b>	<b>0,00</b>	<b>S 11 ENFANCE EDUCATION</b>	<b>0,00</b>
<b>S 12 ENFANCE EDUCATION</b>	<b>0,00</b>	<b>S 12 ENFANCE EDUCATION</b>	<b>0,00</b>
<b>S 13 JEUNESSE SPORT</b>	<b>-6 913,00</b>	<b>S 13 JEUNESSE SPORT</b>	<b>0,00</b>
Fonct.422 6281 Concours&Cotisations	-6 913,00		
(participations MLJ prise en charge par PMCA)			
<b>S 14 JEUNESSE SPORT</b>	<b>0,00</b>	<b>S 14 JEUNESSE SPORT</b>	<b>0,00</b>
<b>S 21 CULTURE PATRIMOINE</b>	<b>0,00</b>	<b>S 21 CULTURE PATRIMOINE</b>	<b>0,00</b>
Fonct. 321 6231 annonces &insertions			
Fonct. 322 6078 Autres marchandises			
Fonct. 30 6156 Maintenance photocopieurs			

<b>S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE</b>	0,00	<b>S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE</b>	0,00
Fonction 520 657362 autres charges de fonction subvention CCAS			
<b>S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>	0,00	<b>S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>	0,00
Fonct. 520 658 Charges diverses (CESU et caution)			
<b>S 45 MAISON DES QUARTIERS</b>	0,00	<b>S 45 MAISON DES QUARTIERS</b>	0,00
Fonct. 524			
<b>S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT</b>	-61 928,00	<b>S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT</b>	0,00
Fonct. 810 6554 Contingents et participations	-61 089,00		
Fonct. 810 6281 Concours & Cotisations	-839,00		
(participations prises en charge par PMCA en 2011)			
<b>S 62 SERVICES TECHNIQUES</b>	0,00	<b>S 62 SERVICES TECHNIQUES</b>	0,00
<b>S621 Atelier et Garage</b>	0,00	<b>S621 Atelier et Garage</b>	0,00
<b>S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS</b>	0,00	<b>S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS</b>	0,00
<b>S 623 SERVICES TECHNIQUES PROPRETE URBAINE</b>	0,00	<b>S 623 SERVICES TECHNIQUES PROPRETE URBAINE</b>	0,00
Fonct. 820 60631 fournitures d'entretien			
Fonct. 820 61522 Entretien bâtiments			
<b>678 Autres charges exceptionnelles</b>	0,00	<b>7788 Produits exceptionnels</b>	0,00
trop perçu de TLE			
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-756 966,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9 823,00</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
		<b>S 62 SERVICES TECHNIQUES</b>	0,00
		Fonction 820 722 Travaux en Régie	
		<b>S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS</b>	0,00
		Fonction 823 722 Travaux en Régie	
<b>023- Virement investis.</b>	766 789,00		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>766 789,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	-
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>9 823,00</b>	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>9 823,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
<b>P 200 ACQUISITIONS DE TERRAINS</b>	0,00	<b>021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	766 789,00
Fonction 020 2111 Terrains nus			
<b>P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES</b>	5 400,00	<b>P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES</b>	0,00
Fonction 023 2032 frais d'étude et de développement site Internet de la ville	5 400,00		
Fonct. 820 2158 Autres inst., matériel techn.			
<b>P 202 ACQUISITIONS DE BATIMENTS</b>	0,00		
Fonction 020 2138			
<b>P 310 Equipement culture et jeunesse</b>	0,00	<b>P 310 Equipement culture et jeunesse</b>	0,00
Fonct. 321 2188 Autres immob, Livres Biblio			
Fonct. 422 2188 Autres immobilis. Corpor.			
<b>P 311 Centre Sculpture Romane</b>	0,00	<b>P 311 Centre Sculpture Romane</b>	0,00
Fonct. 322 2188 (panneau)			
<b>P 312 ESPACE MULTIMEDIA</b>	0,00	<b>P 312 ESPACE MULTIMEDIA</b>	0,00
Fonction 33 2184 Mobilier		1323 subventions d'Equipement Département (AIT2011)	
<b>P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT</b>	0,00	<b>P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT</b>	0,00
Fonct. 411 2135 Instal, piste Bi-Cross+Cages de Foot			
Fonct. 411 2188 Autres immob, (cloture)			
<b>P 402 TRAVAUX ECOLES (cantine Prévert)</b>	0,00	<b>P 402 TRAVAUX ECOLES</b>	0,00
Fonct. 211 2183 matériel informatique		1323 subventions d'Equipement Département subvention en annuité Tranche 2	
Fonct. 251 2033 frais insertion			
Fonct. 251 2188 Equipement			
Fonct. 251 2315 travaux cantine			
<b>P 403 ECOLE MASSE</b>	0,00	<b>P 403 ECOLE MASSE</b>	0,00
Fonct. 251 2135 installations générales			
Fonct. 251 2184 mobilier			
Fonct. 251 2188 Agencement			
(moins values suite à consultation)			

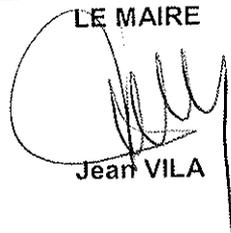
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00	P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00
Fonct. 020 2031 Honoraires			
Fonct. 020 2313 Constructions (local SP)			
Fonct. 020 2315 travaux Eglise			
P 502 Aménagements Cimetière	0,00	P 502 Aménagements Cimetière	0,00
P 508 Equipement lotissements	0,00	P 508 Equipement lotissements	0,00
Fonct. 813 2033			
Fonct. 821 2152 Plaques de rue			
P 509 Aménagt Espaces Verts	20 000,00	P 510 CONSTRUCTION PARKINGS CIRCULATION	0,00
fonct. 823 2128 Aire de jeux La Poste	20 000,00		
P 511 ENVIRONNEMENT	0,00	P 511 ENVIRONNEMENT	0,00
P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00
P 514 CENTRE CULTUREL	17 000,00	P 514 CENTRE CULTUREL	0,00
Fonction 314 2184 Mobilier		1321 subventions d'Equipement Etats ou EN	
Fonct. 314 2188 Autres immob. Corp. (Vidéoprojecteur)	17 000,00	1322 subventions d'Equipement Région	
Fonction 33 2031 Frais d'étude et Honoraires			
Fonction 33 2135 Installations (local vidéoprojecteur)			
Fonct. 33 2313 Constructions			
P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00	P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00
Fonction 64 2313 constructions			
Fonction 64 2315 installations techniques			
P 516 COMPLEXE SPORTIF	160 000,00	P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00
Fonction 411 202 Frais d'études et Honoraires			
Fonct. 411 2031 Honoraires			
Fonction 411 2033 Annonces et insertions			
Fonct. 411 2313 Constructions	160 000,00		
P 517 Eclairage Public	0,00	P 517 Eclairage Public	0,00
P 518 Voirie	0,00	P 518 Voirie	0,00
Fonct. 822 2313 Constructions (de voirie) secteur Hauts du Moulins			
P 999 EMPRUNTS	0,00	P 999 EMPRUNTS	-564 389,00
Fonct 01 1641 Remboursement en capital		1641 Emprunt d'équilibre	-564 389,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>202 400,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>202 400,00</b>
<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			
P 998 Operations non affectées	0,00	P 998 Operations non affectées	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00		
P509 Aménagt Espaces Verts	0,00		

2 °) DIT que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

  
Jean VILA



Le Maire.  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 28/12/2011

PUBLIÉ le : 28/12/2011

N° d'identification unique : 066.216600288-20111228-DCN141211AFOI-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres : 29  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
Absents excusés	-
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES  
Budget Lotissements : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Lotissements avant la fin de l'exercice.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Lotissements et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** de procéder aux modifications de crédits suivants :

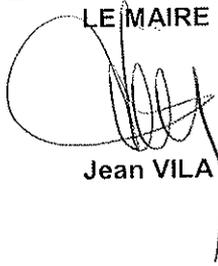
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		Ajustement crédits BP selon informations :	
lotissement 09 Mas Fabre	50 000	lotissement 09 Mas Fabre	50 000
605 Equipements et Travaux	50 000,00	7015 Vente de terrains	50 000,00
lotissement 06 Médipôle I et II Avicenne	450 000	lotissement 06 Médipôle I et II Avicenne	450 000
605 Equipements et Travaux	450 000,00	7015 Vente de terrains	450 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>500 000,00</b>
OPERATIONS D'ORDRE			
<b>SOUS TOTAL</b>	-	<b>SOUS TOTAL</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>500 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>500 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>SOUS TOTAL</b>	
OPERATIONS PATRIMONIALES			
P 998 Operations non affectées	-	P 998 Operations non affectées	
<b>SOUS TOTAL</b>	-	<b>SOUS TOTAL</b>	-
OPERATIONS D'ORDRE			
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>SOUS TOTAL</b>	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>TOTAL</b>	-

2 °) DIT que cette délibération sera :  
publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
**Jean VILA**



Le Maire.  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à  
compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également  
de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le  
délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 28/12/2011

PUBLIÉ le : 28/12/2011

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

N° d'identification unique : 066-216600288-20111228-DCN141211AF02-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

<b>Nombre de membres :</b>	29	L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011	
Date de la convocation :	08/12/2011	
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011	
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS	
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>		
<b>Absents non excusés</b>	-	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN	

**AFFAIRE N°06 : FINANCES LOCALES**  
**Location de locaux commerciaux à la banque BNP PARIBAS au Molinas**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 17 octobre 2002, la commune de Cabestany a autorisé la location du local de 195.70 m2 au Molinas à BNP pour l'agence de la banque. Le bail démarrait au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour une durée de 9 ans. Ceci pour un loyer annuel HT de 10 989.20 € par an ; indexé soit 2 747.30 € par trimestre.

Il précise qu'il s'achève donc au 31/12/2011 avec un loyer de 3000.90 € par trimestre.

Il propose de renouveler le bail et de partir sur un montant annuel HT de loyer de 19 000 € par an indexé annuellement. Ceci représente un loyer trimestriel de 5 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** le renouvellement du bail de location du local de 195.70 m2 au Molinas à BNP pour l'agence de la banque.

2°) **ARRETE** le montant annuel HT du loyer à 19 000 € par an

3°) **DIT** que le dit loyer sera indexé annuellement

4°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109 - DCN JL1211 AF06-DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**

**Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux : Avenant n°1 au lot n°2 : Charpente bois**

Dans le cadre de la réalisation du grand équipement sportif, et suite au déroulement des travaux relatifs au lot n°2 : Charpente bois, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a avisé la municipalité de la nécessité de conclure des avenants.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

**Objet de l'avenant :** après analyse des documents d'exécution, le bureau de contrôle a demandé la réalisation d'un joint de dilatation complémentaire dans le secteur rue (file D).

La création de ce joint de dilatation, pour des raisons techniques de stabilité de la structure sous les effets sismiques, implique la mise en œuvre de structures verticales et de contreventements verticaux et horizontaux complémentaires.

**Travaux complémentaires à réaliser :**

- Substitution de poteaux lamellés collés par poteaux PRS
- Habillage bois sur poteaux métalliques

**Incidence financière :**

Montant initial du marché :	108 025.00 € HT
Montant avenant n°1 :	16 370.02 € HT
Nouveau montant :	124 395,02 € HT (soit + 15,15%)

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre, a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le principe et le montant de l'avenant n°1 au Marché de travaux : Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux, lot n°2 : Charpente bois

2°) **ARRETE** le nouveau montant du lot concerné comme suit :

Montant initial du marché :	108 025.00 € HT
Montant avenant n°1 :	16 370.02 € HT
Nouveau montant :	124 395,02 € HT

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

4°) DIT que les crédits nécessaires à ces travaux complémentaires sont inscrits au budget,

5°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,  
**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



**Jean VILA**



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le : 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288-

20120119-DCH 14 12 11 AFOY a - BE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

Nombre de membres :	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux**  
**Avenant n°1 au lot n°3 : Charpente métallique**

Dans le cadre de la réalisation du grand équipement sportif, et suite au déroulement des travaux relatifs au lot n°3 : Charpente métallique, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a avisé la municipalité de la nécessité de conclure des avenants.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

**Objet de l'avenant** : après analyse des documents d'exécution, le bureau de contrôle a demandé la réalisation d'un joint de dilatation complémentaire dans le secteur rue (file D).

La création de ce joint de dilatation, pour des raisons techniques de stabilité de la structure sous les effets sismiques, implique la mise en œuvre de poteaux métalliques complémentaires, une adaptation de la charpente et un renforcement des assemblages et contreventements initialement prévus au marché de travaux.

**Travaux complémentaires :**

- Structure complémentaire pour dilatation au droit file D
- Contreventements verticaux et horizontaux – Croix de Saint André

**Incidence financière :**

Montant initial du marché :	530 704.72 € HT
Montant avenant n°1 :	60 400.00 € HT
Nouveau montant :	591 104.72 € HT

**Incidence au niveau des délais :**

Le délai global d'exécution initial (26 semaines) est reporté à 58 semaines (soit + 32 semaines) avec une fin d'intervention au 03 octobre 2011, suivant le calendrier de travaux recadré en date de juillet 2011.

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre, a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le principe et le montant de l'avenant n°1 au Marché de travaux : Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux, lot n°3 : Charpente métallique

2°) **ARRETE** le nouveau montant du lot concerné comme suit :

Montant initial du marché :	530 704.72 € HT
Montant avenant n°1 :	60 400.00 € HT
Nouveau montant :	591 104.72 € HT

3°) DIT que le délai global d'exécution initial est reporté à 58 semaines avec une fin d'intervention au 03 octobre 2011, suivant le calendrier de travaux recadré en date de juillet 2011.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

5°) DIT que les crédits nécessaires à ces travaux complémentaires sont inscrits au budget,

6°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,  
**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le : 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288-

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

20120119 - DCM 141211 AFO75 - DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

**Ont donné procuration**

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

**Absents excusés**

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

-

**Secrétaire de séance**

Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux**  
**Avenant n°1 au lot n°5 Menuiseries Extérieures et serrurerie.**

Dans le cadre de la réalisation du grand équipement sportif, et suite au déroulement des travaux relatifs au lot n°5 Menuiseries Extérieures et serrurerie, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a avisé la municipalité de la nécessité de conclure des avenants.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

**Objet de l'avenant :** après analyse des documents d'exécution, le bureau de contrôle a demandé la réalisation d'un joint de dilatation complémentaire dans le secteur rue (file D).

La création de ce joint de dilatation, pour des raisons techniques de stabilité de la structure sous les effets sismiques, implique la mise en œuvre d'une structure métallique complémentaire, et le renforcement des assemblages et contreventements initialement prévus au marché de travaux.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, le portail à panneaux de la salle gymnastique artistique prévu au marché de travaux a été remplacé par une porte sectionnelle afin de faciliter l'exploitation sous les vents dominants Nord-Ouest

**Travaux complémentaires :**

- Structure complémentaire pour dilatation au droit file D
- Renforcement de la structure galerie
- Modification de la porte sectionnelle « danse artistique »

**Incidence financière :**

Montant initial du marché : 811 939.42 € HT  
Montant avenant n°1 : 24 995.00 € HT  
Nouveau montant : 836 934.42 € HT (soit + 3,08%)

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre, a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le principe et le montant de l'avenant n°1 au Marché de travaux : Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux, lot n°5 Menuiseries Extérieures et serrurerie.

2°) **ARRETE** le nouveau montant du lot concerné comme suit :

Montant initial du marché : 811 939.42 € HT  
Montant avenant n°1 : 24 995.00 € HT  
Nouveau montant : 836 934.42 € HT

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

4°) **DIT** que les crédits nécessaires à ces travaux complémentaires sont inscrits au budget,

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288-

20120119-D01141211 AFO7 C -DE

Nombre de membres :	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux**  
**Avenant n°1 au lot n°7 : Faux plafonds / doublages.**

Dans le cadre de la réalisation du grand équipement sportif, et suite au déroulement des travaux relatifs au lot n°7 : Faux plafonds / doublages, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a avisé la municipalité de la nécessité de conclure des avenants.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

**Objet de l'avenant** : des prestations nécessaires au bon déroulement du chantier et à la réalisation du complexe sportif ont été omises dans le projet initial à savoir : la réalisation de cloisons.

**Travaux complémentaires :**

- Réalisation de cloisons type placostil
- Fourniture et mise en place d'une ossature primaire

**Incidence financière :**

Montant initial du marché :	71 328.50 € HT
Montant avenant n°1 :	42 741.40 € HT
Nouveau montant :	114 069,90 € HT (soit + 59,92%)

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2011, a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Considérant l'importante augmentation qu'engendre la réalisation de ces prestations complémentaires, Monsieur le Maire, faisant suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres le 30 novembre 2011, propose au Conseil municipal de passer un marché négocié avec l'entreprise SOCIETE NOUVELLE MONROS, titulaire du lot n°7, et ce en application de l'article 35- II- 5°) du Code des Marchés publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la passation d'un Marché négocié avec l'entreprise SOCIETE NOUVELLE MONROS en ce qui concerne les travaux à réaliser au niveau du lot n°7 : Faux plafonds / doublages du Marché de travaux « Réalisation d'un grand équipement sportif ».

2°) **ARRETE** le montant du dit Marché négocié à 42 741.40 € HT soit 51 118,71 € TTC

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit marché.

4°) **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

5°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,  
**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le : 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288-

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

2012.01.19-D07141211 AFO7d -DE

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

<b>Nombre de membres :</b>	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERRE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux**  
**Avenant n°1 au lot n°8 Revêtement de sols durs et souples / Faïence.**

Dans le cadre de la réalisation du grand équipement sportif, et suite au déroulement des travaux relatifs au lot n°8 Revêtement de sols durs et souples / Faïence, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a avisé la municipalité de la nécessité de conclure des avenants.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

**Objet de l'avenant :** une chape de béton de rattrapage sur les zones de plancher chauffant est réalisé afin de reprendre les altimétries entre les secteurs rue / hall et restauration et les accès aux salles sportives du rez-de-chaussée.

**Travaux complémentaires :**

- Réalisation d'une chape sur les zones de planchers chauffant (restauration, hall, accueil et rue).

**Incidence financière :**

Montant initial du marché :	148 322.00 € HT
Montant avenant n°1 :	17 600.00 € HT
Nouveau montant :	165 922.00 € HT (soit + 11,87%)

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre, a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le principe et le montant de l'avenant n°1 au Marché de travaux : Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux, lot n°8 Revêtement de sols durs et souples / Faïence.

2°) **ARRETE** le nouveau montant du lot concerné comme suit :

Montant initial du marché :	148 322.00 € HT
Montant avenant n°1 :	17 600.00 € HT
Nouveau montant :	165 922.00 € HT

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

4°) **DIT** que les crédits nécessaires à ces travaux complémentaires sont inscrits au budget,

5°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le : 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288-

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

2012 0119 - D071412 11 AF 7e - DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Réalisation d'un grand équipement sportif : marché de travaux**  
**Avenant n°1 au lot n°11 : Electricité, Courants forts et faibles.**

Dans le cadre de la réalisation du grand équipement sportif, et suite au déroulement des travaux relatifs au lot n°11 : Electricité, Courants forts et faibles, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a avisé la municipalité de la nécessité de conclure des avenants.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

**Objet de l'avenant :** il a été nécessaire de mettre en œuvre un système de sécurité incendie de Type 1 pour une exploitation du gymnase avec un classement de types « X » et « N ».

**Travaux complémentaires :**

- Alimentation des paniers de basket ball
- Ligne téléphonique tarif jaune photovoltaïque
- Alimentation VR buvette
- Eclairage locaux petits matériels
- Ouvrages SSI

**Incidence financière :**

Montant initial du marché :	225 647.40 € HT
Montant avenant n°1 :	52 588,60 € HT
Nouveau montant :	278 236.00 € HT (soit + 23,31 %).

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2011, a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Considérant l'importante augmentation qu'engendre la réalisation de ces prestations complémentaires, Monsieur le Maire, faisant suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres le 30 novembre 2011, propose au Conseil municipal de passer un marché négocié avec l'entreprise SARL ETEG, titulaire du lot n°11, et ce en application de l'article 35- II- 5°) du Code des Marchés publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la passation d'un Marché négocié avec l'entreprise SARL ETEG en ce qui concerne les travaux à réaliser au niveau du lot n°11 : Electricité, Courants forts et faibles du Marché de travaux « Réalisation d'un grand équipement sportif ».

2°) **ARRETE** le montant du dit Marché négocié à 52 588,60 € HT soit 62 895,97 € TTC

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit marché.

4°) **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,  
**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



**Jean VILA**



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le : 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288-

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

2012 0119-2012 141211 AF 01 f -1E

<b>Nombre de membres :</b>	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°08 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Office de remise en température au groupe scolaire Ludovic Massé : Avenant n°1 pour le lot n°1 Gros-œuvre / Maçonneries**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de création de l'office de remise en température au groupe scolaire Ludovic Massé, la maîtrise d'œuvre a informé la municipalité de la nécessité de réaliser de travaux supplémentaires.

Il convient d'approuver la passation d'un avenant pour ce qui concerne le lot n°1 Gros-œuvre / Maçonneries :

**Travaux en plus value :**

- **Reprise en réseau d'évacuation des eaux pluviales :**

Reprise en réseau d'évacuation des eaux pluviales suite à non-conformité des plans de recollement fournis entraînant le dévoiement du réseau d'évacuation vers celui existant sur le plateau sportif.

- **Reprise du réseau d'évacuation des eaux usées :**

Impossibilité de branchement du réseau en unitaire, niveau du fil d'eau du regard existant trop haut, d'où la nécessité de multiplier les sorties depuis le vide sanitaire, avec création de regards et canalisations supplémentaires.

- **Demandes complémentaires du bureau de contrôle :**

Demande de réalisation d'une rampe pour accessibilité PMR, à la salle à manger.

- **Demandes complémentaires du maître d'ouvrage :**

Mise en œuvre du portail récupéré de l'existant.

**Travaux en moins value :**

- **Article 4.5.11**

Tranchée technique

Reprise de sol suite à création de tranchée.

- **Article 4.5.15.**

Reprise de sols bitumineux existants

Reprise de sol en terre battue

Passage bateau

Muret béton

**Incidence financière :**

Montant initial du marché :	92 076.25 € HT
Montant avenant n°1 :	2 386.00 € HT
Nouveau montant :	94 462.25 € HT (soit + 2.59 %)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le principe et le montant de l'avenant n°1 au Marché de travaux : « Création d'un Office de remise en température au groupe scolaire Ludovic Massé » pour le lot n°1 Gros-œuvre / Maçonneries

2°) **ARRETE** le nouveau montant du lot concerné comme suit :

Montant initial du marché :	92 076.25 € HT
Montant avenant n°1 :	2 386.00 € HT
Nouveau montant :	94 462.25 € HT

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

4°) **DIT** que les crédits nécessaires à ces travaux complémentaires sont inscrits au budget,

5°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 janvier 2012

PUBLIÉ le : 19 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120119 - DCN 141211 AF 08 DE



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

**Ont donné procuration**

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

**Absents excusés**

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

-

**Secrétaire de séance**

Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°09 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**

**Marché de fournitures en vue de l'acquisition du projecteur numérique : Résultat de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2011, le conseil municipal avait décidé de constituer un groupement de commande avec les communes d'Argeles-sur-mer et Elne pour l'équipement numérique de leurs salles de cinéma respectives.

Il précise qu'une convention tripartite a été signée le 25 juillet 2011, instituant le groupement d'achat et désignant la commune d'Elne comme coordonnateur du projet, et donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne s'assurant de la bonne exécution du marché.

L'avis d'appel public à concurrence relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de matériel de projection 3D pour les salles de cinéma d'Argeles-sur-Mer, de Cabestany et Elne, a été envoyé aux différentes publications légales le 6 octobre 2011, avec une date limite de réception des candidatures et des offres fixée au 29 novembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en Mairie d'Elne le 1 décembre 2011 (*convocation en date du 21 novembre 2011*), pour décider de l'admission des candidatures et pour procéder à l'examen et au jugement des offres.

Il informe le Conseil municipal que le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Le marché relatif à l'équipement en matériel de projection numérique pour les salles de cinéma des communes, d'Argeles-sur-Mer, Cabestany et Elne, est attribué au Groupement S.A.S. HOGOS – CINEMECCANICA pour un montant :

- Prestation de base	195.746,52 € H.T.
- Option 2 ( <i>convertisseur/scaler pour diffusion de contenus multimédia</i> )	6.633,00 € H.T.
- Option 3 ( <i>kit lunettes actives – batteries</i> )	21.149,00 € H.T.

Soit pour l'ensemble des membres du groupement 223.528,52 € H.T. soit 267.340,11 € T.T.C.

Il est précisé que la commune de Cabestany interviendra dans le paiement de ladite somme à hauteur de 76 474.84 € H.T. soit 91 463.91 € T.T.C correspondant, pour sa part, à l'équipement de la salle Abet au Centre Culturel Jean Ferrat, et ce conformément au détail estimatif et à l'acte d'engagement dudit marché.

Pour la réalisation de ce projet (acquisition et travaux) la Région Languedoc Roussillon octroie une subvention de 10 000 € et le CNC alloue une subvention de 21 954 € et une avance remboursable (remboursée par les contributions numériques) de 48 477 €. Le montant total de l'aide est de 80 401 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la passation d'un Marché avec le Groupement S.A.S. HOGOS – CINEMECCANICA en vue de l'acquisition du projecteur numérique.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit marché.

3°) **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : **05 JAN. 2012**

PUBLIÉ le : **06 JAN. 2012**

N° identifiant unique : 066-216600288-

**2012 0105 - DCN 14 12 11 AF 09 - DE**

DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

**Nombre de membres :**  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°10 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Aire d'accueil des gens du voyage : Avenant n°1 à la convention relative à l'aide aux collectivités et organismes gérant les aires d'accueil des gens du voyage.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage et afin de pouvoir bénéficier de l'aide accordée par l'Etat pour la gestion des Aires d'accueil (environ 132 € par mois et par caravane), une convention a été signée le 1<sup>er</sup> mai 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Il précise qu'il convient de procéder à l'établissement d'un avenant à ladite convention pour l'année 2011 et demande au Conseil municipal de se prononcer quant à la passation de ce dernier.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention relative à l'aide aux collectivités et organismes gérant les aires d'accueil des gens du voyage.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant

3°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 05 janvier 2012

PUBLIÉ le : 09 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120105 - DM 241211 AF10-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

Ont donné procuration

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

Absents excusés

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

Absents non excusés

-

Secrétaire de séance

Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°11: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Convention de mise à disposition des locaux par la commune au service d'aide à domicile.**

Monsieur le Maire rappelle que la restructuration et la nouvelle organisation du Centre Communal d'Action Sociale, a engendré de nouveaux besoins à satisfaire au niveau de la fonctionnalité des locaux et de l'équipement en matériel (matériel de bureau, informatique, téléphonie).

Il précise qu'à cet effet, en 2009, des travaux ont été réalisés dans la salle CARRERE afin d'installer les services du C.C.A.S.

Il précise que suite au rapport budgétaire du 28 octobre 2011, relatif au tarif horaire « Aide à domicile » transmis par la Direction Générale des solidarités du Conseil général, il conviendrait de mettre en place une convention de mise à disposition par la commune des bureaux équipés affectés au Service d'Aide à Domicile.

Cette convention aurait pour effet de préciser les conditions matérielles et financières qui accompagnent l'installation des services du C.C.A.S principalement affectés au Service de l'Aide à Domicile au sein des bâtiments communaux.

Il rajoute que la dite convention serait conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à la fin de chaque période triennale

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant au projet de convention et de l'autoriser à signer le dit document.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition des locaux par la commune au service d'aide à domicile tel qu'il lui a été présenté.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

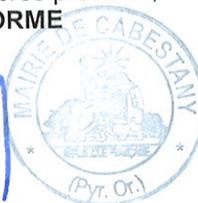
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire.

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 05 janvier 2012

PUBLIÉ le : 09 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120105-DOT141211 AF11-DE

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

**Nombre de membres :**  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°12: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des quartiers : Tarifs sorties familiales 2012.**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les tarifs concernant les sorties familiales organisées par la maison des quartiers, vers différents sites du département ou départements limitrophes tels que définis ci-dessous : Il est proposé d'augmenter uniquement le tarif à la journée pour les sorties départementales.

Sortie à la journée dans le département		
QF	tarifs Adultes	tarifs Enfants
0 à 274	4.20 €	3.00 €
275 à 351	5.00 €	3.20 €
352 à 472	5.40 €	4.00 €
473 à 686	7.80 €	4.80 €
687 à 877	8.00 €	5.80 €
878 à 1067	8.50 €	7.00 €
1068 à 1372	10.00 €	8.00 €
1373 à 1677	11.50 €	9.00 €
> à 1677	13.50 €	10.00 €

Sortie journée hors département avec visite de sites		
QF	Tarifs adultes	Tarifs enfants
0 à 274	8.50 €	3.50 €
275 à 351	10.50 €	4.50 €
352 à 472	12.50 €	5.50 €
473 à 686	14.50 €	6.50 €
687 à 877	18.50 €	8.50 €
878 à 1067	23.00 €	10.50 €
1068 à 1372	29.00 €	12.50 €
1373 à 1677	37.00 €	15.50 €
> à 1677	46.00 €	20.50 €

Sortie hors départements sur plusieurs jours (2 ou 3 jours)		
QF	Tarifs Adultes	Tarifs Enfants
0 à 274	35.50 €	25.50 €
275 à 351	41.50 €	35.50 €
352 à 472	97.50 €	41.50 €
473 à 686	109.00 €	98.00 €
687 à 877	111.50 €	109.00 €
878 à 1067	115.00 €	112.00 €
1068 à 1372	121.50 €	114.50 €
1373 à 1677	130.50 €	121.50 €
> à 1677	140.50 €	130.50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** les tarifs concernant les sorties familiales organisées par la maison des quartiers, tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 2012 01 09 - DCT 1412 11 AF12-DE DIRECTION FINANCES - ECONOMIE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

**Ont donné procuration**

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

**Absents excusés**

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

-

**Secrétaire de séance**

Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N° 13 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des quartiers**  
**Demandes de subventions pour projets 2012 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit par le biais du contrat local d'accompagnement scolaire (clas) sous forme de prestations de services.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

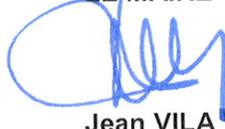
1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,  
**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109 - D01141211 AF13a - DE DIRECTION FINANCES - ECONOMIE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

**Nombre de membres :**  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°13: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des quartiers**  
**Demandes de subventions pour projets 2012 auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance. une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109 - DCTJ4124 AF J36 - DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

**Nombre de membres :** 29  
**Afférents au Conseil municipal :** 29  
**En exercice :** 29  
**Ayant pris part à la délibération :** 29  
**Date de la convocation :** 08/12/2011  
**Date d'affichage de la convocation :** 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°13 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Maison des quartiers**  
**Demandes de subventions pour projets 2012 auprès du Conseil Général.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

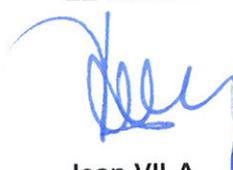
Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général, une subvention au taux le plus élevé possible.
- 2°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 2012 01 09 - DCM 141211 AF13C-DE

MAISON DES QUARTIERS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

<b>Nombre de membres :</b>	29	L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011	
Date de la convocation :	08/12/2011	
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011	
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS	
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL	
<b>Absents non excusés</b>	-	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN	

**AFFAIRE N°14: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Participation financière à l'atelier sociolinguistique.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'atelier d'apprentissage à la langue française à pour objectif, de proposer des outils et méthodes aux personnes qui rencontrent des difficultés pour apprendre le français (lecture, écriture) quelque soit leur niveau ; Afin de ne pas se retrouver isolé et en difficulté de communication au quotidien.

Il précise que des personnes ne vivant pas à CABESTANY sont autorisées à participer à cet atelier dans la mesure où toutes les places ne sont pas pourvues par les habitants de Cabestany.

Il propose de maintenir la gratuité pour les résidents de la commune et de demander une participation de 40 € à l'année pour les personnes ne vivant pas dans la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DIT** qu'une participation de 40€ à l'année sera demandée aux personnes bénéficiant de l'atelier mais ne vivant pas dans la commune.

2°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 2012 0109 - D07141211 AF14 - DE

**Nombre de membres :** 29  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°15: PAYSAGE, ENVIRONNEMENT**  
**Mise en œuvre de prairies fleuries sur le site de Saine Camille : approbation d'une convention**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cabestany, dans le cadre de l'action N°8 de son agenda 21, s'est engagée à favoriser les partenariats et les chartes.

A cet effet, il propose de signer une convention tripartite (Mairie / ACCA de Cabestany / Fédération Départementale des Chasseurs des P.O) afin de répondre à plusieurs actions majeures de l'agenda 21 :

- ⇒ Action N°14 : intégration des bassins d'orage dans les villes
- ⇒ Action N°17 : valoriser les espaces publics de manière esthétiques et éco responsable
- ⇒ Action N°20 : aménager la ceinture verte

Il indique que l'intérêt de ce partenariat est basé sur une mise en commun des connaissances et des compétences.

Le but de la convention étant de semer des essences locales adaptées afin de favoriser la biodiversité floristique et faunistique sur plusieurs secteurs de la cuvette en fonction des hauteurs d'eau en cas de précipitations.

Il explique que le calendrier des travaux ainsi que les coûts se décomposeront comme indiqué ci-dessous :

- ⇒ Semis fin décembre (travail du sol par labour, disquage, hersage) – Animation pour un montant de 2625 € TTC
- ⇒ Semis de février 2012 (travail du sol par labour, disquage, hersage) - Animation pour un montant de 1 000 € TTC

Le conseil municipal doit se prononcer quant à la conclusion de cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le projet de convention tripartite entre la Mairie, l'ACCA de Cabestany et la Fédération Départementale des Chasseurs des P.O ayant pour objet la mise en œuvre de prairies fleuries sur le site de Saine Camille tel qu'il lui a été présenté.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

3°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109-DCM  
141211AF15-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

<b>Nombre de membres :</b>	29	
Afférents au Conseil municipal :	29	L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011	
Date de la convocation :	08/12/2011	
Date d'affichage de la convocation :		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS	
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL	
<b>Absents non excusés</b>	-	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN	

**AFFAIRE N°16 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 :**  
**Renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune autorise depuis plusieurs années des agriculteurs à entretenir des friches périurbaines lui appartenant dans le cadre de sa politique d'entretien de l'espace rural.

Il précise que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et précaire pour une durée de UN AN.

Monsieur GRAVAS Jean-Philippe a demandé à la commune l'autorisation de cultiver ou geler en 2012 la parcelle AK N°93 située en bordure du chemin dit des jardiniers.

Considérant que le coût qui en résulte pour la commune est nul, et qu'en contrepartie cette parcelle sera entretenue, il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** le renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 passée avec Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

2°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109\_DCM 14 12 11 AF 16 . DE DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres : 29  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

Ont donné procuration

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

Absents excusés

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

Absents non excusés

-

Secrétaire de séance

Nadine DRILLIEN

AFFAIRE N°17: **SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Association « les amis des chats » : approbation d'une convention.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune et l'Association « les amis des chats » constatant la prolifération de chats à Cabestany et considérant qu'il était de leur devoir de contribuer à remédier à cette évolution, chacune pour leur part, avaient décidé par convention en date du 2 novembre 2000 de procéder à la stérilisation de 5 chats et de 5 chattes par an pour un montant de 2 650 Francs pris en charge par la Commune.

Il précise que l'Association a procédé, en moyenne, à 177 castrations ou stérilisations par an, de chats et de chattes ces cinq dernières années.

La dite convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à son renouvellement.

Par cette convention la Commune de Cabestany s'engagerait à poursuivre sa prise en charge de la castration et de stérilisation de 8 chats et 8 chattes par année civile, et l'Association s'engagerait à faire le lien entre le vétérinaire et la Commune en visant les factures avant paiement par celle-ci.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit document :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le renouvellement de la convention conclue avec l'Association « les amis des chats ».

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention

3°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA



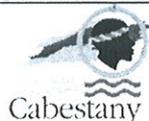
Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109 - D07141211 AF17 - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE



**Nombre de membres :**  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERRE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°18 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**culture numérique : Demande de subvention auprès du Conseil régional.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à mi parcours du programme opérationnel 2007-2013, l'Union européenne, L'Etat et la Région Languedoc Roussillon, soucieux d'un juste équilibre entre développement économique du numérique et diversité culturelle lancent un appel à projets « Culture numérique » pour favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs régionaux autour des TIC et de la culture.

Il précise que la municipalité par le biais de la Cyber base souhaite proposer un projet innovant alliant dessin et supports numériques « Pixel'Art ». L'objectif est de faire découvrir toute la richesse des nouvelles technologies autour d'un projet qui explore la diversité de la culture numérique par le biais des tablettes tactiles.  
Ainsi le projet consiste pour les participants à « Pixel art » d'imaginer leur propre dessin ou projet sur de nouveaux supports : des tablettes tactiles ipads ou androides.

Il ajoute que les projets retenus par la région seront soutenus jusqu'à 80% de la dépense éligible.

Monsieur le Maire après avoir présenté le projet demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Région Languedoc Roussillon une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Languedoc Roussillon, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109 - DCM 141211 AF 18-DE DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres :	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

AFFAIRE N°19 : **EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**  
**Festival du cinéma « Maghreb si loin, si proche : Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les villes de Cabestany, d'Argeles sur Mer et Elne, organisent en partenariat avec l'association Cinémaginaire, un festival de cinéma autour des films du Maghreb.

Il précise que le festival se déroulera les 27,28 et 29 janvier 2012 à Cabestany et clôturera cette 15<sup>ème</sup> édition.

Une participation financière de chaque co-organisateur est allouée à l'association Cinémaginaire pour l'organisation de cette manifestation : location de films, spectacles, accueil des réalisateurs, exposition, frais de transport ...

Afin que l'association puisse engager les dépenses liées à l'organisation du festival, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Cinémaginaire d'un montant de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 euros au profit de l'association Cinémaginaire,
- 2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109-007141211AF19-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres :	29	L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011	
Date de la convocation :	08/12/2011	
Date d'affichage de la convocation :		
Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS	
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE	
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL	
Absents non excusés	-	
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN	

AFFAIRE N°20 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE  
Nom de rue : Modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une incohérence qui a été relevée et pour laquelle les riverains se sont manifestés dernièrement concernant un même tronçon de voie qui se dénomme à la fois : Avenue du Roussillon et Chemin du Roussillon avec une numérotation paire des deux côtés du dit tronçon.

Cette situation a entraîné et entraîne des difficultés de desserte (services de secours, poste, livraison...)

Actuellement :

- L'Avenue Château Roussillon commence, après le rond Point Picasso et descend jusqu'à la poste. Les numéros pairs attribués, côté droit vont du 2 au 10 (jusqu'à hauteur de la rue du Berry)
- Le Chemin Château Roussillon commence sur l'avenue Château Roussillon, à hauteur de la rue du Berry, avant le rond point Picasso, les numéros pairs attribués vont de 2 à 6

Il propose :

- de conserver le nom « Avenue Château Roussillon » à partir du rond point Picasso jusqu'à la Poste
- de définir le départ du « Chemin Château Roussillon » après le rond point Picasso.
- de numéroter en « bis » (2bis à 6bis) les trois habitations qui seront alors domiciliées « avenue »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **DECIDE** de conserver le nom « Avenue Château Roussillon » à partir du rond point Picasso jusqu'à la Poste,
- 2°) **DECIDE** de définir le départ du « Chemin Château Roussillon » après le rond point Picasso,
- 3°) **DECIDE** de numéroter en « bis » (2bis à 6bis) les trois habitations qui seront alors domiciliées « avenue »
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
  - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le :

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109 -  
DCM141211AF20-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres :	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011
Date de la convocation :	08/12/2011
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
Ont donné procuration	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
Absents non excusés	-
Secrétaire de séance	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°21 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Modification du Tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de créer, pour le bon fonctionnement des services municipaux, un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe temps complet et 1 poste d'éducateur principal 1ère classe. Par ailleurs, il précise qu'en raison de la refonte du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le grade d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe est désormais nommé assistant de conservation.

Après avoir entendu l'exposé de son président et en avoir débattu, le conseil municipal,

1°) **DECIDE** la modification du tableau des effectifs comme il a été exposé.

2°) **FIXE** en conséquence le nouveau tableau des effectifs qui annule et remplace celui du 15 décembre 2010 comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	POURVU	A POURVOIR
DIRECTEUR DE CABINET	1	1	0
ATTACHE	6	3	3
ATTACHE PRINCIPAL	2	2	0
D.G.S. (2 à 10.000Hts)	1	1	0
REDACTEUR	4	1	3
REDACTEUR PRINCIPAL	1	1	0
REDACTEUR CHEF	2	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	2	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	3	3	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL	7	3	4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL	12	8	4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 28/35	1	0	1
BIBLIOTHECAIRE	1	0	1
ASSISTANT DE CONSERVATION	2	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CL	4	4	0
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CL	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 2EME CL	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL	12	10	2
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 17,30/35	3	0	3
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 28/35	10	2	8
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 30/35ème	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 31/35ème	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 32/35ème	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 34/35ème	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL	3	1	2
ANIMATEUR TERRITORIAL	3	0	3
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	1	0
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 4,5/20 ET 13/20	2	0	2
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 5/20	1	0	1

ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	1	0
MONITEUR EDUCATEUR	1	0	1
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	2	0	2
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	1	0	1
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE TNC 28/35	1	1	0
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1	1	0
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL	3	2	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 28/35	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 21/35	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	2	0	2
INGENIEUR	2	0	2
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	3	0	3
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	2	2	0
TECHNICIEN SUPERIEUR	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL	14	3	11
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	19	11	8
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL	56	23	33
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ER CL	16	15	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 28/35EME	22	0	22
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 33/35EME	20	20	0
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 17,30/35EME	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 9,75/35EME	5	0	5
AGENT DE MAITRISE	4	0	4
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5	4	1
AIDE OPERATEUR DES APS	2	1	1
AIDE OPERATEUR DES APS 17,30/35	1	0	1
OPERATEUR DES APS	1	0	1
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	1	1
EDUCATEUR DES APS 2EME	2	0	2
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	1	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	2	0
ATSEM DE 1ERE CLASSE	14	9	5
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	3	2	1
BRIGADIER	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>316</b>	<b>153</b>	<b>163</b>

3°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 janvier 2012

PUBLIÉ le : 10 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120109-DC141211 AF 21 - DE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

<b>Nombre de membres :</b>	29	
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
Ayant pris part à la délibération :	29	
Date de la convocation :	08/12/2011	
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011	
<b>Présents</b>		Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>		Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERRE
<b>Absents excusés</b>		Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>		-
<b>Secrétaire de séance</b>		Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°23 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE**  
**Projet d'aménagement d'une salle de réunions au 12, rue Jouy d'Arnaud**  
**Approbation du Dossier de consultation des entreprises et choix de la procédure de dévolution des marchés.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été décidé d'aménager une salle de réunion dans le bâtiment sis au 12, rue Jouy d'Arnaud.

Il propose au Conseil municipal d'approuver la procédure de dévolution du marché de travaux ainsi que le dossier de consultation des entreprises s'y rapportant.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics et considérant les travaux à réaliser, il propose de lancer un marché de travaux sous la forme de la procédure adaptée.

Le marché sera alloué comme suit :

- Lot 1 Démolitions – Maçonnerie
- Lot 2 Faux plafonds – Doublages – Isolation – Cloisons
- Lot 3 Carrelage
- Lot 4 Menuiserie extérieure Aluminium - Miroiterie
- Lot 5 Menuiserie intérieure bois
- Lot 6 Electricité / Courants faibles
- Lot 7 Plomberie sanitaire / VMC
- Lot 8 Chauffage climatisation
- Lot 9 Serrurerie
- Lot 10 Peinture
- Lot 11 V R D

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président, pris connaissance des pièces du dossier et en avoir délibéré,

1°) **APPROUVE** le projet de Dossier de Consultation des Entreprises présenté pour la consultation « aménagement d'une salle de réunion dans le bâtiment sis au 12, rue Jouy d'Arnaud,»

2°) **DECIDE** de lancer un marché sous la forme de la procédure adaptée, pour la dévolution de ce marché,

3°) **DIT** que les financements nécessaires sont inscrits au budget Général.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 07 février 2012

PUBLIÉ le : 07 février 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 201 20207 - DCN 141211 AF 23-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

**Nombre de membres :** 29  
**Afférents au Conseil municipal :** 29  
**En exercice :** 29  
**Ayant pris part à la délibération :** 29  
**Date de la convocation :** 08/12/2011  
**Date d'affichage de la convocation :** 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

**Ont donné procuration**

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

**Absents excusés**

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

**Absents non excusés**

-

**Secrétaire de séance**

Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°24 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Subvention exceptionnelle au profit de l'association ACPG-CATM Section de Cabestany**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association ACPG-CATM Section de Cabestany a demandé à la municipalité une aide financière afin d'acquérir un nouveau drapeau.

Il propose au Conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de l'association ACPG - CATM et de lui allouer une subvention de 291.68 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **DECIDE** d'attribuer une subvention de 291.68 € euros au profit de l'association ACPG - CATM Section de Cabestany,
- 2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 07 février 2012

PUBLIÉ le : 07 février 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120207 -DCM 141211AF24-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

**Nombre de membres :** 29  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°25 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Projet d'aménagement de locaux administratifs avec salle de réunions au 12, rue Jouy d'Arnaud :**  
**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été décidé d'aménager des locaux administratifs avec salle de réunions dans le bâtiment sis au 12, rue Jouy d'Arnaud.

Il précise que ce projet est susceptible d'être financé pour partie par une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

Il demande l'autorisation au Conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 09 février 2012

PUBLIÉ le : 09 février 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120209 - DCN141211 AF25-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

<b>Nombre de membres :</b>	29	L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	08/12/2011	
Date de la convocation :	08/12/2011	
Date d'affichage de la convocation :	08/12/2011	
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS	
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL	
<b>Absents non excusés</b>	-	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN	

**AFFAIRE N°26 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Projet d'aménagement de locaux administratifs avec salle de réunions au 12, rue Jouy d'Arnaud :**  
**Demande de subvention au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2012**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été décidé d'aménager des locaux administratifs avec salle de réunions dans le bâtiment sis au 12, rue Jouy d'Arnaud.

Il précise que ce projet est susceptible d'être financé pour partie par une subvention au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2012 (AIT 2012).

Il demande l'autorisation au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales, une subvention au taux le plus élevé possible au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2012 (AIT 2012).

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,  
**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 14 février 2012

PUBLIÉ le : 14 février 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 2012 0214 - DCN 141211 AF26-DE DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011**

**Nombre de membres :** 29  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS
<b>Ont donné procuration</b>	Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL
<b>Absents non excusés</b>	-
<b>Secrétaire de séance</b>	Nadine DRILLIEN

**AFFAIRE N°04 : FINANCES LOCALES**  
**Prix de l'eau et de l'assainissement :**  
**Tarifs 2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des services Eau et Assainissement pour la part communale comme suit :

Monsieur le Maire rappelle que la part communale devient désormais celle de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération qui a repris la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Tarifs de la part communale (Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement)	2012
<b>Part fixe en €</b> (abonnement annuel applicable à l'eau et à l'assainissement)	11.80
<b>Eau : prix HT / m3 (consommation) en €</b>	0.17
<b>Assainissement : prix HT / m3 (consommation) en €</b>	0.3650
<b>TOTAL HT en € (consommation)</b>	<b>0.535</b>
Prix moyen TTC au m3 en € (part VEOLIA et taxes comprises)	2.60 €
<b>RODP* (Budget principal commune) en €</b>	<b>2012</b>
Eau en mètre linéaire canalisation	0.965 €/ml + indexation
Assainissement en mètre linéaire canalisation	1.115 €/ml + indexation

\* (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 05 janvier 2012

PUBLIÉ le : 09 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120105 -DC7 J4J211AF04 -DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Nombre de membres : 29  
Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Date de la convocation : 08/12/2011  
Date d'affichage de la convocation : 08/12/2011

L'an deux mille onze et le mercredi quatorze décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Edith PUGNET, Vanessa BOYER, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jacques CRESTA, Marie-Christine MONTOYA, Philippe GALANO, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS

Ont donné procuration

Stéphane QUINTIN à Nouria ARABIA, Jean-Pierre FARRE à Josette CRESTA, Sylvie JORDA à Alain TROTEL, Farid MELLAL à Cécile LACAPERE

Absents excusés

Stéphane QUINTIN, Jean-Pierre FARRE, Sylvie JORDA, Farid MELLAL

Absents non excusés

-

Secrétaire de séance

Nadine DRILLIEN

AFFAIRE N°05 : FINANCES LOCALES  
Indemnités de conseil du comptable :  
Approbation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Sannier, Trésorier Municipal, a fait parvenir le décompte de son indemnité de conseil au titre de l'année 2011. Le taux à 100% de cette indemnité est d'un montant de 1 902.41 €, brut et 1 735.78 € net.

Il propose au conseil municipal de délibérer favorablement au versement au comptable public de l'indemnité à taux plein au titre de l'exercice 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) APPROUVE le versement au comptable public de l'indemnité à taux plein au titre de l'exercice 2011.

2°) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Jean VILA

Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 05 janvier 2012

PUBLIÉ le : 09 janvier 2012

N° identifiant unique : 066-216600288- 20120105 - D01 141211 AF05 DE